

Ecole Notre Dame
QUESTEMBERT



Skol an Itron Varia
KISTREBERZH

NOTE DE RENTREE
ANNEE SCOLAIRE 2021/2022




**A LIRE ATTENTIVEMENT
ET A CONSERVER**

23 Rue de la Laine - 56230 QUESTEMBERT
02.97.26.14.70 – notredamequestembert@outlook.fr – ecolendquestembert.fr

Chers parents,

Voici quelques informations concernant le fonctionnement de l'école. Nous faisons appel à votre attention pour le respect des diverses consignes qui permettront à tous de passer une bonne année. L'ensemble des membres de l'équipe pédagogique vous souhaite de passer une très agréable année scolaire.

HORAIRES	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi Classe : 8h45-12h00 // 13h30-16h30 Pour tous les élèves, l'accueil est possible à partir de 8h30 le matin en classe et 13h20 l'après-midi sur la cour. Pour des raisons de sécurité et du respect du travail de toutes et tous, les portails sont fermés pendant les heures de classe, merci d'être vigilants sur les heures d'accueil.
GARDERIE	7h15 – 8h30 et 16h45-19h
SORTIES 12h et 16h30	Les sorties des élèves se font : *à la porte de la classe pour les maternelles *pour les CP au CM2 : les parents peuvent également accéder à la cour et attendre l'arrivée des élèves. Merci de respecter les sens de circulation, la distanciation sur la cour et éviter les regroupements. L'accès au parking « plateau » est possible uniquement à partir de 16h15 . Pour des raisons de sécurité , il est interdit de stationner devant le portail gris avant son ouverture et sur le chemin à proximité du restaurant scolaire. Il en est de même à 12h. Les enfants inscrits pour le transport scolaire doivent respecter les consignes de sécurité et porter un gilet jaune .
RESTAURANT SCOLAIRE	La réservation doit se faire auprès des services municipaux. Pour les élèves déjà scolarisés, l'identifiant reste le même. N'oubliez pas de vous munir de votre quotient familial si ce dernier a changé. Pour les nouvelles inscriptions ou pour toute question, vous pouvez contacter Mme Stéphanie LE FORESTIER à « Pomme d'Api » (Centre de Loisirs). Elle est également joignable au 07.87.19.89.96 ou 06.31.93.75.71

<p style="text-align: center;">SECURITE ET HYGIENE</p> 	<p>Merci de respecter les consignes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lors de la sortie de classe, pour une plus grande sécurité de vos enfants aux abords de l'école, nous vous demandons d'être très vigilants. ➤ Chaque élève doit apporter un gilet jaune qui restera à l'école ou dans le cartable. (sauf classe Jeanne et Martine) ➤ Une fois le portail franchi, merci de descendre des vélos et trottinettes. ➤ Pas d'écharpe en maternelle, préférer les cols amovibles ou cagoules. ➤ Lorsqu'un enfant est malade (fièvre ou maladie contagieuse), il n'est pas possible pour lui de travailler dans de bonnes conditions. Dans ce cas, il ne peut être accepté à l'école. ➤ Pas de médicaments à l'école, même avec ordonnance. Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le fait que nous ne sommes pas autorisés à délivrer de médicaments au sein de l'école (sauf PAI), nous vous demandons par conséquent de ne pas en apporter sur temps scolaire. ➤ Surveiller régulièrement la tête de vos enfants pour les poux, et mettre en place, le cas échéant, le traitement nécessaire. ➤ Marquer les vêtements, les sacs et cartables. Les vêtements non récupérés après un certain temps seront remis à une association caritative. ➤ Vigilance quant à la tenue des enfants : pas de mini-short, mini-jupe, décolleté, tongs ... ➤ Les chewing-gums et les bonbons sont interdits ➤ Les jeux (billes) sont interdits pour les maternelles afin d'éviter les pertes ou les échanges d'objets personnels entre les enfants. L'école ne pourra en aucun cas être tenue responsable de pertes, d'échanges ou de vols. ➤ Les animaux, même tenus en laisse et/ou portés, sont interdits sur les cours. <p style="text-align: center;">RETROUVEZ TOUTES LES CONSIGNES AVEC PLUS DE PRECISIONS DANS LES DOCUMENTS TRANSMIS A LA RENTREE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CONTRAT DE SCOLARISATION - PROTOCOLE SANITAIRE
<p style="text-align: center;">ASSURANCES</p>	<p>Pour cette année scolaire, l'école a souscrit un contrat groupe d'assurance scolaire auprès de Saint-Christophe assurances (formule globale). Cette couverture offre des prestations et des garanties complètes afin que votre enfant bénéficie d'une protection optimale en toutes circonstances, 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Vous n'avez pas d'attestation à fournir.</p> <div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;">  <div style="margin-left: 20px;"> <p style="font-size: 1.2em; margin: 0;">L'ASSURANCE SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT</p>  </div> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin-top: 10px; text-align: center;"> <p><i>Le document d'information vous sera transmis dans le dossier de rentrée. Il sera à conserver.</i></p> </div> <p style="text-align: center; margin-top: 10px;">https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents</p>
<p style="text-align: center;">ASSOCIATIONS de L'ECOLE : APEL & OGEC</p>	<p>l'APEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) et l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) sont composées entièrement de bénévoles qui mettent à disposition de l'école Notre Dame leurs compétences, leurs talents, leur enthousiasme et leur disponibilité. Que vous soyez membres actifs ou non, c'est avec un réel plaisir que les associations APEL et OGEC vous accueilleront pour un petit «coup de main» lors des manifestations organisées toute l'année. Des boîtes aux lettres sont à votre disposition sous l'abri à vélos pour communiquer avec l'APEL et l'OGEC. Parents, vos enfants ont besoin de l'école, et l'école a besoin de vous !</p> <p>Président de l'APEL : M. François GUILLAUME – Présidente de l'OGEC : Mme Magali MAGRE</p>

<p>FREQUENTATION SCOLAIRE</p>	<p>Depuis 2019, l'instruction est obligatoire à partir de l'âge 3 ans. Les enfants nés en 2019 (TPS) ne sont pas soumis à cette obligation d'instruction mais peuvent être admis dans la limite des places disponibles.</p> <p>Tous les enfants nés en 2018 (PS) ont l'obligation d'instruction et donc d'assiduité scolaire. Néanmoins, un aménagement peut être fait pour les heures de classe de l'après-midi afin de permettre une adaptation progressive. Autrement dit un enfant né en 2018 peut ne venir que le matin à l'école dans un premier temps.</p> <p>Sur demande des familles, un document sera transmis. Le chef d'établissement émet un avis en lien avec l'équipe éducative, puis l'IEN (Inspecteur de l'Education Nationale) autorisera ou refusera la demande de la famille.</p> <p>Les enfants nés en 2017 et 2016 ont l'obligation d'instruction et donc d'assiduité scolaire.</p> <p>Les parents doivent impérativement prévenir les enseignants de toute absence de leur enfant (appel à l'école avant la classe ou au plus tard à 10h). Les absences non justifiées sont signalées à l'Inspecteur d'Académie.</p> <p>Lors d'absences sur temps scolaires (du type week-end prolongé ou vacances) une autorisation d'absence exceptionnelle doit être demandée au chef d'établissement. Les parents s'engagent à rattraper le travail scolaire lors de cette période d'absence. Les apprentissages et les devoirs ne seront abordés ni en avance, ni au retour. Si l'absence est prévisible (visite chez un spécialiste...) merci d'en informer l'enseignant(e).</p>					
<p>RELATIONS PARENTS / ENSEIGNANTS</p>	<p>Un carnet de liaison pour les élèves du CP au CM2 permet aux parents comme aux enseignants de communiquer, n'hésitez pas à vous en servir. Par l'intermédiaire de la liste de diffusion numérique, de nombreuses informations vous seront transmises sur votre adresse mail. Merci de consulter avec attention les informations. Merci de vérifier dès à présent que les messages envoyés par l'école n'arrivent pas dans les Spams ou courriers indésirables.</p> <p>Vous pouvez également consulter le site de l'école : ecolendquestembert.fr</p> <p>Les heures d'arrivée en classe (8h30 et 13h20) restent un temps d'accueil pour les enfants. Afin d'être plus facilement disponibles pour échanger, les enseignants sont à votre disposition pour vous rencontrer de préférence sur rendez-vous.</p>					
<p>ASH Mme Viviane Parage</p>	<p>Mme Viviane Parage, enseignante spécialisée au sein des établissements de notre secteur, travaille avec l'équipe enseignante afin de mettre en place des ateliers en petits groupes sur temps scolaire. Cela constitue une aide pédagogique ponctuelle en fonction des besoins repérés.</p>					
	<p>CALENDRIER SCOLAIRE (Zone B)</p>					
	<p>Rentrée des élèves</p>	<p>Toussaint</p>	<p>Noël</p>	<p>Hiver</p>	<p>Printemps</p>	<p>Été</p>
	<p>Jeudi 2 septembre 2021</p>	<p>Vendredi 22 octobre 2021 après la classe</p> <p>Reprise : Lundi 8 novembre 2021</p>	<p>Vendredi 17 décembre 2021 après la classe</p> <p>Reprise : lundi 3 janvier 2022</p>	<p>Vendredi 4 février 2022 après la classe</p> <p>reprise : lundi 21 février 2022</p>	<p>Vendredi 8 avril 2022 après la classe</p> <p>reprise : lundi 25 avril 2022</p>	<p>Mardi 5 juillet 2022 après la classe</p>
<p style="text-align: center;"><u>QUELQUES DATES A NOTER DES A PRESENT</u></p> <p>Mardi 31 août (16h30-18h30) : Temps d'accueil pour les élèves de maternelle et leurs parents.</p> <p>Jeudi 2 septembre : Rentrée des classes</p> <p>Vendredi 3 septembre : Célébration de rentrée à l'école</p> <p>Lundi 6 septembre : présentation d'instruments de musique à destination des CE1</p> <p>Vendredi 24 septembre : Ma rentrée avec l'Ugsel</p> <p>Dimanche 26 septembre – 10h30 : Messe Paroissiale de Rentrée</p> <p>Dimanche 19 juin : Kermesse</p> <p>Jeudi 7 juillet : Journée des Fraternités équipe éducative (les élèves seront libérés)</p>						

ORGANISATION PEDAGOGIQUE 2021/2022

Chef d'établissement : Mr MARTIN Jérôme – Secrétaire : Mme LE FALHER Catherine

A NOTER

Classe	Enseignant	Bâtiment	Réunions de classe (18h30)
TPS/PS	Mme Audrey BROHAN	F	Vendredi 1 ^{er} octobre
TPS/PS/MS bzh	Mme Sophie LUCAS	F	Vendredi 1 ^{er} octobre
PS/MS	Mme Aurélie DUMONT	E	Jeudi 30 septembre
GS	Mme Pascale LE DORIDOUR	E	Vendredi 1 ^{er} octobre
GS/CP bzh	Mr Florian DANIEL	E	Mardi 7 septembre
CP	Mme Christel LE VIAVANT	C	Mardi 14 septembre
CP/CE1	Mme Carmen LE MENELEC	C	Mardi 14 septembre (CP) / Mardi 21 septembre (CE1)
CE1/CE2	Mme Lydie TOME	C	Mardi 21 septembre (CE1) / Vendredi 17 septembre (CE2)
CE1/CE2 bzh	Mme Envela PERENNES	C	Mardi 21 septembre (CE1) / Vendredi 17 septembre (CE2)
CE2	Mr Eric VERNAY	C	Vendredi 17 septembre
CM1/CM2 bzh	Mme Sophie LE BOT	C	Vendredi 24 septembre (CM1) / Lundi 20 septembre (CM2)
ULIS	Mme Laurence BRISSON	A	
CE2/CM1	Mme Maryannick SALAUN	A	Vendredi 17 septembre (CE2) / Vendredi 24 septembre (CM1)
CM1/CM2	Mme Soline LE DUC	A	Vendredi 24 septembre (CM1) / Lundi 20 septembre (CM2)
CM2	Mr Henri JUDIC	A	Lundi 20 septembre
ASH	Mme Viviane PARAGE	A	
AESH	Mr VAILLANT David - Mme REMON Bénédicte – Mme VALATS Eléonore - Mme GOMBAUD Nadine (ULIS)		
ASEM	Mme Audrey TREMELO - Mme Cindy CADIO - Mme Christine GALLO Mme Cécile BAUDRY - Mme Aurélie LELIEVRE - Mme Laëtitia DEHEE		
Ouvrier d'entretien	Mr RIO Patrick		

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire !